



Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 13 janvier 2025 – n° 5 / H30

BUREAU



Réunion du 11 décembre 2024

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU

11 décembre 2024

Président : Bertrand du MARAIS, Président du Cnis

RAPPEL DE L'ordre du Jour

Introduction.....	4
I. Avancement du groupe de travail sur les maltraitances des personnes vulnérables.....	4
II. Retour sur l'inter-commission sur les besoins sociaux en matière de statistiques de santé.....	7
III. Actualités de la statistique publique.....	9
IV. Bilan annuel d'activité 2024 du Cnis et travaux des commissions (avec les présidents de commission).....	13
V. Autres actualités du Cnis.....	18
Conclusion.....	18

Liste des participants

Membres du Bureau

BARDAJI	José	France Assureurs
BLANC	Nicolas	CFE-CGC
CHAPUIS-MIROL	Maëlle	Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA France), suppléante
CHARNU	Jean-Michel	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA France)
CLERC	Laurent	Banque de France
du MARAIS	Bertrand	Conseiller d'Etat
ERB	Louis-Alexandre	CGT, suppléant
EYRAUD	Corine	CGT
GENOUX	Béatrice	Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI)
NORTH	Bruno	Régions de France
POILON	Gwenaëlle	Mouvement des entreprises de France (Medef)
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
RIEDINGER	Nicolas	France Stratégie, suppléant
SILBERMAN	Roxane	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
SUAU	Antoine	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee
VESSILLIER	Delphine	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)

Présidents de commission

OREFICE	Gianluca	Commission Entreprises et stratégies de marché
SCIBERRAS	Jean-Christophe	Commission Emploi, qualification et revenus du travail
TIMBEAU	Xavier	Commission Environnement et développement durable
VINQUANT	Jean-Philippe	Commission Démographie et questions sociales

Membres du Bureau excusés

AUDENIS	Cédric	France Stratégie
BARRION	Rachèle	Force Ouvrière
BERTHOLON	Raphaëlle	CFE-CGC
DEAUVIEAU	Jérôme	Ecole normale supérieure

Invités

DARRIAU	Valérie	Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), rapporteure
GUEYDAN	Geneviève	Inspection générale des affaires sociales, présidente du GT Maltraitance
LEON	Olivier	DGCL, rapporteur

Invités permanents

BERRY	Jean-Baptiste	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
BESSONE	Anne-Juliette	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)
BIAU	Olivier	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Secrétaire général adjoint du Cnis
LAGARENNE	Christine	Secrétaire générale du Cnis
MINODIER	Christelle	Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
PROST	Corinne	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
TOMASINI	Magda	Ministère de l'éducation nationale – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)

La séance est ouverte à 9 heures 45, sous la présidence de Bertrand du Marais.

INTRODUCTION

Le Président, Bertrand du Marais, ouvre la réunion de bureau en saluant les participants, et souligne qu'il s'agit de la première réunion qu'il a l'honneur de présider. Il indique que le bureau est désormais au complet à la suite du renouvellement des membres dont le mandat s'achevait cet été.

Un tour de table est effectué.

Geneviève GUEYDAN interviendra en premier pour présenter l'avancement du groupe de travail sur les maltraitements des personnes vulnérables qu'elle préside. Ensuite, Jean-Philippe VINQUANT, co-président de l'intercommission du 17 septembre sur les besoins sociaux en matière de statistiques de santé, présentera les échanges et les besoins exprimés lors de cette réunion. Cette intercommission a rassemblé trois commissions : Démographie et questions sociales, Emploi, qualification et revenus du travail, et Services publics. **Le Président** remercie les trois présidents respectifs, Jean-Philippe VINQUANT, Jean-Christophe SCIBERRAS et Antoine BOZIO, pour avoir animé ce travail, dense mais extrêmement riche. Le directeur général de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER, présentera ensuite les actualités de la statistique publique en France et en Europe. Seront abordés le bilan d'activité de l'année 2024 pour le Cnis, les contributions des commissions au second semestre et le projet d'orientations générales des travaux pour 2025. La réunion abordera également le thème envisagé pour l'Assemblée plénière du 7 février, les projets de rencontre/colloque et l'avancement des autres groupes de travail du Cnis.

I. AVANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MALTRAITEMENTS DES PERSONNES VULNÉRABLES

Geneviève GUEYDAN, Présidente du groupe de travail sur la maltraitance, présente l'état d'avancement des travaux en vue de faciliter la mise en place d'un système national d'information sur les maltraitements. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une politique de prévention et de lutte contre les maltraitements, dont les conclusions des états généraux ont été présentées à l'automne 2023. Une stratégie nationale de prévention a été lancée en mars 2024 dans ce contexte. La Drees a été sollicitée pour réfléchir à un observatoire des maltraitements. Jugeant prématuré de se lancer directement dans ces travaux, la Drees a saisi le Cnis pour mettre en place un groupe de travail chargé de dresser un état des lieux et de faire des propositions.

Le mandat de ce groupe, validé en décembre 2023, comprend plusieurs objectifs. Il s'agit d'établir un état des lieux des réponses statistiques existantes pour quantifier les maltraitements sur mineurs et adultes vulnérables, de vérifier l'appropriation d'un vocabulaire commun définissant les maltraitements, et de formuler des recommandations sur l'utilisation et l'amélioration des sources existantes ainsi que sur la création de nouveaux dispositifs.

Il convient de rappeler la définition de la maltraitance établie par le Code de l'action sociale, qui englobe toute atteinte au développement, aux besoins fondamentaux ou à la santé d'une personne vulnérable, dans un contexte de relation de confiance, de dépendance, de soins ou d'accompagnement. Cette définition large peut faire l'objet de débats au sein du groupe sur la délimitation du champ d'étude.

L'équipe de travail est constituée d'un comité de pilotage à dimension interministérielle, avec des rapporteurs issus de plusieurs services statistiques, notamment la Drees, le SSM Sécurité intérieure et le SSM Justice. Le groupe de travail comprend des profils diversifiés, incluant des représentants d'administrations centrales, deux ARS (Agences régionales de santé), différents organismes publics, notamment le Haut conseil de santé publique, et l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE), des associations et des chercheurs.

La méthode de travail consiste en des réunions mensuelles du groupe élargi, préparées par le comité de pilotage. L'approche initiale a été structurée par type de public (mineurs, personnes âgées et handicapées, autres adultes vulnérables), reflétant l'organisation des politiques existantes. Le groupe examine également différents modèles de dispositifs d'observation et procède à l'analyse des sources administratives et des enquêtes disponibles. Des auditions de chercheurs et de porteurs de politiques publiques sont organisées, et un travail d'élaboration de fiches sources est en cours pour identifier et évaluer les différentes sources d'information pouvant contribuer à une approche globale de la maltraitance.

Geneviève GUEYDAN fait le point sur l'avancement des travaux du groupe de travail (GT) sur la maltraitance. Six séances plénières du groupe de travail ont déjà eu lieu depuis le lancement des travaux le

27 février. Quatre séances ont été consacrées aux différents publics : mineurs, personnes âgées et handicapées, et autres adultes vulnérables. A titre d'exemple du déroulé des travaux, la séance sur les mineurs a inclus une présentation des sources par le SSMSI et la Drees. Un focus a été fait sur le dispositif d'observation longitudinale individuelle et nationale en protection de l'enfance (OLINPE). L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) a présenté une synthèse des sources d'enquêtes et administratives concernant les mineurs. La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP, le SSM Education) a présenté le dispositif des enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation, ce qui a particulièrement intéressé le groupe en termes de méthodologie pour interroger des mineurs sur des sujets sensibles.

Deux séances ont été consacrées aux questions transversales, notamment les différents types de dispositifs d'observation. L'Observatoire national du suicide, l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT), et la Drees ont présenté une variété de dispositifs, allant d'un observatoire à part entière à un groupe de producteurs de données dans le champ du handicap.

Le GT a commencé à dégager des constats sur les sources et les leviers d'amélioration, mais ce travail est complexe et en est à ses débuts. Une distinction a été faite entre sources opérationnelles et sources potentielles, ces dernières n'ayant pas encore été exploitées sous l'angle de la maltraitance. L'objectif est de remettre le rapport à la commission Démographie et questions sociales en juin 2025.

La maltraitance est un phénomène protéiforme et complexe à saisir statistiquement. La définition légale, bien qu'importante et structurante en termes de politiques publiques, est difficile à traduire dans un dispositif statistique. Les sources actuelles sont éclatées et souvent parcellaires. Les données du ministère de l'Intérieur ou de la Justice ne concernent que les cas ayant fait l'objet d'une plainte ou d'une procédure judiciaire. De même, les informations des départements sur les enfants pris en charge en protection de l'enfance ne représentent qu'une petite partie des violences intrafamiliales. Il manque des données sur certains contextes, comme les maltraitements en crèche. Il faut également souligner les difficultés méthodologiques pour interroger des mineurs ou des adultes vulnérables sur les maltraitements qu'ils pourraient subir, notamment dans un cadre intrafamilial ou de la part de leurs accompagnants. Une approche globale est essentielle, couvrant à la fois les enfants et les adultes vulnérables, malgré des politiques souvent distinctes pour ces deux publics.

Concernant les progrès en cours, **Geneviève GUEYDAN** évoque l'introduction de modules « maltraitance » dans les grandes enquêtes existantes. Un module de quatre questions a été intégré dans la dernière enquête Autonomie, couvrant à la fois la population générale et les personnes en établissement. Ces questions ont également été reprises dans des enquêtes thématiques de l'Insee et dans l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS).

Une autre avancée significative est l'inclusion d'un module sur la maltraitance dans l'enquête en cours sur les personnes sans domicile, bien qu'il demeure complexe de poser des questions délicates à des personnes en situation précaire. Concernant la protection de l'enfance, l'amélioration d'OLINPE est prévue pour obtenir des informations sur les types de maltraitance à l'origine des prises en charge. La création de cellules et d'un système national de recueil et de traitement des signalements de maltraitance sur les adultes vulnérables, que ce soit à domicile ou en établissement, est mentionnée. Ce système permettrait à quiconque (victimes, proches, professionnels) de signaler des cas de maltraitance.

Il est nécessaire de poursuivre l'amélioration des statistiques sur la maltraitance, malgré la difficulté de la tâche. L'utilisation médiatique de chiffres issus de sondages peu robustes illustre la nécessité d'intégrer une approche statistique solide dans la stratégie de lutte contre les maltraitements.

L'ambition du GT est de fournir des pistes pour améliorer les principales sources de données. Ces pistes pourront être reprises par un groupe de producteur de données pour approfondir et opérationnaliser ces propositions. A titre d'exemple des pistes sur les sources, la possibilité d'exploiter les données du SSMSI (Service statistique ministériel de la sécurité intérieure) en croisant informations sur les délits, les victimes et celles sur les auteurs pour analyser les maltraitements subies par les personnes âgées est évoquée.

Enfin, le GT réfléchit à la construction progressive d'un dispositif d'observation des maltraitements pour répondre à différents enjeux. Ce dispositif, selon son ambition pourrait recouvrir différentes fonctions : améliorer et mettre en commun les sources, organiser la diffusion des données et les interpréter, éclairer les politiques publiques et sensibiliser la société à ce sujet. **Geneviève GUEYDAN** souligne l'importance d'une gouvernance appropriée pour ce dispositif d'observation et suggère d'inclure une veille sur les études et travaux de recherche, en s'inspirant de ce que fait l'ONPE pour les maltraitements sur mineurs, mais en l'étendant à tous les publics.

Bertrand du MARAIS, Président du Cnis, remercie pour le travail présenté en soulignant l'utilité pour le Bureau de bénéficier de tels points d'étape dans le travail des groupes de travail, Il souligne la complexité

de ce travail au vu de la définition légale étendue de la maltraitance. Il note l'intérêt du sujet, notamment en raison de son évocation fréquente dans les médias et le débat public.

Roxane SILBERMAN, directrice de recherches émérite CNRS et personnalité qualifiée du bureau, souhaiterait des précisions sur les débats qui ont eu lieu au sein du groupe en ce qui concerne la définition de la maltraitance et le périmètre d'application. Une seconde question porte sur le recensement des sources : ce recensement s'intéressera-t-il aux possibilités d'appariement et indiquera-t-il les modalités de mises à disposition, en particulier pour la communauté des chercheurs ?

Geneviève GUEYDAN répond que la définition légale de la maltraitance comporte plusieurs dimensions : d'abord la vulnérabilité de la victime, ensuite l'atteinte portée à la personne, dans son développement, sa santé, ses droits ; enfin l'existence d'une relation - de confiance de soins, d'accompagnement -, qui lie la victime et l'auteur des maltraitances. Cette définition est très large, englobant les atteintes aux droits des personnes et les maltraitances d'origine institutionnelle, sans qualifier cette notion. L'exemple des personnes appelant le 115 sans obtenir de réponse pour un hébergement soulève la question de savoir si cela constitue une maltraitance institutionnelle, relevant de la définition de la loi, étant donné que le droit à un abri est fondamental. Or, le groupe de travail ne peut pas identifier toutes les sources données susceptibles d'illustrer les cas de nonaccès aux droits et les carences systémiques de certaines politiques publiques. Cela fait débat au sein du GT, débat que le rapport pourrait mentionner, mais cette dimension relève davantage d'une approche par politique publique du nonaccès aux droits.

Le travail du GT va se concentrer en termes d'analyse des sources de données sur une autre forme de maltraitance institutionnelle : il s'agit des maltraitances survenant au cours de prises en charge (en établissement social, médico-social ou de santé par exemple), qui peuvent être soit intentionnelles, dues à des professionnels malveillants, soit résulter d'un dysfonctionnement systémique du lieu de prise en charge. Ce dernier cas peut être lié à des carences majeures en personnel, entraînant une incapacité à répondre aux besoins élémentaires en termes de soins des personnes prises en charge. Ce type de maltraitances reste encore mal tracé dans les sources statistiques.

La question du coût de la mise à disposition des données est évoquée.

Olivier LEON, rapporteur du GT, confirme que les appariements de données constituent un enjeu important, mais souligne cependant que la principale difficulté réside dans la nécessité d'avoir des données de base adaptées à de tels appariements. Deux exemples concrets sont donnés pour illustrer ces propos. Le premier concerne un projet de création d'un système d'information national pour le signalement des maltraitances sur les adultes vulnérables. Sa portée en termes de production de données sur les maltraitances et leurs victimes serait encore accrue si la statistique publique pouvait à travers ce SI accéder à des données identifiantes, essentielles pour effectuer des appariements avec d'autres sources d'information.

Le second exemple porte sur le cas des mineurs pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Les sources existantes permettent de connaître le type de maltraitance identifié à l'entrée dans le parcours ASE. Cependant, les autres formes de maltraitance qui peuvent survenir pendant le suivi par l'ASE ne sont pas couvertes par la statistique publique. Il serait intéressant d'apparier ces données avec celles du SSMSI, notamment concernant les dépôts de plainte. Il est nécessaire de s'assurer au préalable que les données sources, en particulier la nature des données identifiantes, sont effectivement adaptées à ces appariements.

Geneviève GUEYDAN mentionne l'existence du GALI (Global activity limitation index), permettant d'identifier les personnes en situation de handicap dans les différentes enquêtes. Cela pourrait être une manière d'exploiter d'autres enquêtes en facilitant le repérage des personnes handicapées.

Bertrand du MARAIS exprime son vif intérêt pour le sujet abordé et manifeste l'impatience du Bureau de prendre connaissance du rapport. Il demande des précisions sur le calendrier de discussion de ce document, et s'interroge également sur la possibilité que ce rapport soit préalablement étudié en bureau.

Geneviève GUEYDAN indique que l'échéance du mois de juin avait été retenue.

Corine EYRAUD, CGT, soulève une question concernant la définition de « personne vulnérable ». Une réponse immédiate n'est pas attendue, mais il serait souhaitable que ces éléments soient abordés dans le rapport final.

Geneviève GUEYDAN répond qu'il n'existe pas de définition précise dans la loi, mais souligne que les enfants sont, par définition, considérés comme une population vulnérable.

Bertrand du MARAIS explique qu'effectivement, le champ d'étude relatif aux mineurs présente une sensibilité particulière car l'article 434 du code pénal impose une obligation de signalement en cas, notamment, de mauvais traitement sur un mineur. Cette obligation a constitué un obstacle pour des chercheurs souhaitant mener des enquêtes qualitatives sur le sujet. Il suggère que la statistique, en agrégeant et travaillant sur des données non identifiantes, pourrait permettre de faire avancer cette question sans se heurter à cet obstacle légal.

Magda TOMASINI, Depp, rappelle les discussions initiales du groupe de travail lors du bureau du Cnis de décembre 2023 concernant la population à prendre en compte par le groupe du travail. Il avait été convenu que la population des personnes vulnérables serait prise au sens du Code de l'action sociale et des familles. Dans ce contexte, les élèves scolarisés n'étaient pas considérés comme vulnérables au sens strict et n'entraient pas dans le périmètre des travaux du groupe. Cependant, certaines exceptions étaient prévues, notamment pour les enfants en situation de handicap ou ceux placés par les services sociaux, qui eux étaient considérés comme vulnérables. Pour les autres enfants, la responsabilité incombait aux parents dans le cadre de l'institution scolaire.

Geneviève GUEYDAN clarifie que son intention n'était pas d'affirmer que tous les écoliers, en tant qu'écoliers, sont vulnérables et potentiellement victimes de maltraitance, mais certains, en tant qu'enfants, peuvent être victimes de maltraitance.

Jean-Philippe VINQUANT, Président de la commission Démographie et questions sociales, précise que lors du cadrage, deux types de public ont été exclus du champ d'étude car ils ne correspondent pas à la définition des personnes mineures et adultes vulnérables au sens du Code de l'action sociale et des familles. Le premier groupe concerne les enfants dans l'institution scolaire, en tant que simple élèves ou étudiants, quand ils ne bénéficient pas d'un accompagnement médico-social spécifique. Mais dès qu'on considère la scolarisation dans une classe spécialisée, une unité ou un accompagnement par une équipe médico-sociale ou un accompagnant éducatif et social pour enfants en situation de handicap, on rentre bien dans le champ défini par le Code de l'action sociale et des familles.

Le deuxième groupe exclu comprend les travailleurs et salariés dans une relation de travail classique avec un employeur. Les problématiques telles que le harcèlement sur le lieu de travail ou les risques psychosociaux ne sont pas prises en compte dans cette étude. Ces exclusions s'expliquent par le fait que ces publics ne sont pas considérés comme vulnérables au sens du Code de l'action sociale et des familles.

Cependant, les personnes travaillant dans un établissement et service d'aide par le travail (ESAT), qui est une structure médico-sociale, entrent dans le champ de l'étude. En effet, elles bénéficient d'un accompagnement médico-social au sein d'un établissement relevant du Code de l'action sociale et des familles. **Jean-Philippe VINQUANT** estime que le groupe de travail s'est concentré sur les bonnes problématiques, et souligne que ce travail correspond aux sujets identifiés lors des travaux conjoints menés entre la Haute Autorité de Santé (HAS) et les instances représentatives des personnes en situation de handicap entre 2019 et 2024.

II. RETOUR SUR L'INTER-COMMISSION SUR LES BESOINS SOCIAUX EN MATIERE DE STATISTIQUES DE SANTÉ

Jean-Philippe VINQUANT, Président de la commission Démographie et questions sociales, procède à une restitution de l'intercommission qui s'est tenue le 17 septembre 2024, sous le contrôle de deux coprésidents, des rapporteurs et du Secrétariat général du Cnis. Cette réunion exceptionnelle a rassemblé de nombreux membres des trois commissions principalement concernées, ainsi que d'autres parties prenantes, présentes à Bercy ou à distance. Le compte rendu de cette réunion a été établi le 21 octobre 2024. Pouvant difficilement restituer la richesse des éléments présentés, l'intervention se concentra sur les points d'amélioration identifiés, ainsi que sur ceux qui ont été identifiés comme des limites à la diffusion de données issues d'enquêtes statistiques, notamment lorsqu'il s'agit d'identifier des populations très ciblées, en raison des risques de réidentification des personnes et du respect du secret médical et de la vie privée. Le besoin de données finement localisées a été également souligné par les représentants des collectivités territoriales et des intercommunalités. Le compte rendu de l'intercommission est disponible sur le site du Cnis.

Des documents avaient été transmis en amont de la réunion, présentant les programmes de travail des producteurs, les grandes enquêtes et les bases de données disponibles. Deux tables rondes ont été organisées. La première était consacrée aux producteurs de données, avec la participation notamment de

l'Insee, de la Dares, de la Cnam et de Santé publique France. L'Inserm a présenté un exemple d'utilisation de la cohorte Elfe, co-pilotée avec l'Ined, pour mieux connaître les problématiques de santé des enfants.

La seconde table ronde réunissait des utilisateurs, notamment des représentants d'organisations syndicales, d'associations de patients (France Assos Santé), et de chercheurs ou producteurs de données secondaires, comme l'Irdes. Les discussions ont porté sur l'amélioration de l'accès et de la visibilité des données, ainsi que sur les lacunes existantes. La réunion a mis en évidence un grand besoin de connaissances sur la santé, particulièrement concernant les inégalités sociales de santé. Une tension a été relevée entre la volonté de produire davantage de données plus fines et les problèmes de confidentialité liés aux données de santé, soumises à des régimes d'autorisation plus restrictifs.

Des points d'amélioration ont été identifiés, notamment concernant l'impact de la dégradation de l'environnement et du milieu de travail sur la santé. Une des conclusions principales est le besoin de renforcer la coordination entre acteurs pour faire progresser la connaissance, mieux comprendre les déterminants de la santé et permettre à chacun de se positionner par rapport aux politiques publiques de santé, tant en prévention qu'en curatif.

Une démarche sur la stratégie nationale des données de santé a été présentée par Claude GISSOT, responsable ministériel des données de santé au sein de la Drees. Cette stratégie, en cours de consultation lors de la réunion, vise à définir une politique dynamique de production et d'accès aux données de santé pour l'ensemble des acteurs. Cependant, des difficultés persistent, notamment pour trouver un hébergeur extérieur à la Cnam pour le système national des données de santé (SNDS). Le choix d'un hébergeur américain pour le SNDS a entravé l'accès des chercheurs et des parties prenantes pendant plusieurs mois. Des points de progrès sont donc attendus dans le cadre de la stratégie nationale des données de santé.

Concernant le rôle du Cnis, **Jean-Philippe VINQUANT** affirme son importance dans la coordination avec les acteurs pour produire des données répondant aux besoins des parties prenantes. Le programme de travail du moyen terme 2024-2028 du Cnis inclut déjà des sujets de santé, avec l'adoption d'avis par au moins trois commissions. Par exemple, les inégalités sociales de santé ont fait l'objet du dossier central traité lors de la réunion de la commission Démographie et questions sociales du 26 novembre 2024.

D'autres instances sont mentionnées comme facilitant les échanges entre producteurs de données, décideurs et parties prenantes : la Conférence nationale de santé, le Conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie, et la Commission des comptes de la santé. Ces instances permettent des échanges réguliers sur les données statistiques et administratives, et peuvent solliciter le système statistique pour produire des données plus précises.

Au vu de ces éléments, il ne semble pas nécessaire de constituer un groupe de travail ad hoc du Cnis pour adresser ces sujets dans l'immédiat. Les avancées en cours, la définition d'une stratégie nationale des données de santé, et l'amélioration de l'accès et de la visibilité des grands entrepôts de santé sont des points de progrès qui se déploieront dans les prochains mois. Il est proposé plutôt d'organiser une réunion de suivi en format inter-commission sur les données de santé, peut-être au deuxième semestre 2025 ou début 2026, pour faire un point sur les démarches engagées et leurs résultats. Ces avancées pourraient être présentées lors d'une réunion du bureau du Cnis pour évaluer les progrès réalisés depuis l'inter-commission du 17 septembre.

Il y a un fort besoin de mettre en visibilité ce qui est produit, réalisé et accessible, tout en rappelant les limites liées à la protection des données individuelles de santé. Les données sont désormais beaucoup plus accessibles qu'auparavant, mais il est nécessaire de protéger la confidentialité des informations personnelles de santé.

Jean-Christophe SCIBERRAS, Président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail s'interroge sur la question de la granularité. Une meilleure identification infra-communale serait ainsi utile pour répondre à des défis locaux, comme sur les questions d'urbanisme, notamment en matière d'impact localisé de la pollution atmosphérique, et pour avoir de meilleures études d'impact en matière de décision publique locale.

Corine EYRAUD, CGT, remercie pour le travail effectué et revient sur l'avis concernant la création d'un groupe de travail. La CGT a souligné l'intérêt et l'importance de la création d'un GT sur ce thème, notamment pour des raisons de coordination. Le moment n'est peut-être pas opportun, étant donné le risque de parallélisme avec la création d'un entrepôt de données. Malgré ce timing potentiellement inadéquat, la CGT insiste sur la nécessité d'une coordination, en particulier avec les SSM qui collaborent peu avec l'assurance maladie, mais qu'il faudrait améliorer. Le Cnis pourrait être au cœur de cette coordination.

Par ailleurs, le Cnis, à travers un groupe de travail, pourrait identifier les lacunes dans certains domaines, comme les cancers professionnels, un sujet particulièrement sensible pour la CGT. La création d'un groupe

de travail a été régulièrement évoquée lors des diverses commissions depuis mars, démontrant son importance. Il serait adéquat que la question soit réexaminée dès que la réunion de suivi aura eu lieu et que son compte rendu aura été présenté devant le bureau du Cnis.

Bertrand du MARAIS considère qu'il y a un risque que le Cnis soit en décalage avec toutes les avancées en termes de systèmes d'information qui se développent dans le cadre de la stratégie nationale de santé. Il prend bonne note de la suggestion d'en reparler au moment de la réunion de suivi qui devrait se tenir à la mi-2026.

Christelle MINODIER, Drees, témoigne de ce que la Drees collabore de façon continue avec l'Assurance maladie.

Il y a une confusion entre ce qui relève de la statistique publique, ce sur quoi nous pouvons travailler, et ce qui relève de la surveillance épidémiologique ou de la recherche médicale. Par exemple, les cancers professionnels relèvent davantage de la surveillance épidémiologique que de la statistique publique. Il est important de bien clarifier ces différences de champ et de spécialité et de nous coordonner pour apporter les réponses attendues

Par ailleurs, pour obtenir des données à un niveau territorial très fin, il faudrait des échantillons de taille considérable. Avec des échantillons de l'ordre de 200 000 personnes, ce qui est déjà beaucoup pour des enquêtes statistiques, on peut produire des résultats au niveau départemental, mais pas en dessous. Pour pouvoir produire des données à l'IRIS (Îlots regroupés pour l'information statistique) il faut mobiliser des données administratives. Ce sujet est actuellement à l'étude à la Drees, mais il faut laisser le temps nécessaire pour avancer sur ces questions complexes.

Bertrand du MARAIS reconnaît que la méthode des inter-commissions, bien que complexe à mettre en œuvre et à organiser, est très intéressante et très utile.

Roxane SILBERMAN, CNRS, signale l'existence d'une initiative au niveau européen sur la stratégie en matière de données de santé avec laquelle il serait intéressant d'examiner de possibles articulations.

III. ACTUALITES DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Jean-Luc TAVERNIER, Directeur général de l'Insee, indique qu'à chaque réunion, il présente l'actualité du service statistique public, comprenant l'Insee et 16 services statistiques ministériels. Traditionnellement, le contexte européen est d'abord évoqué, puisque plus des deux tiers des productions statistiques sont régies par le cadre européen. Le contexte national est ensuite abordé, y compris les aspects réglementaires, juridiques et institutionnels, puis les chantiers en cours et les nombreuses publications du trimestre.

Concernant l'Europe, **Jean-Luc TAVERNIER** mentionne la publication au Journal officiel du règlement 223 amendé le 6 décembre, après un long processus. Ce règlement cadre les statistiques européennes et les nouveaux amendements introduits prévoient notamment l'accès aux données privées à des fins de production de statistiques publiques. Cette disposition existait déjà en France, dans une première version, depuis la loi pour la République numérique de 2015-2016, mais de nombreux pays l'attendaient au niveau européen.

Un règlement sur les comptes de l'environnement a été publié, incluant des exigences en matière de comptabilité nationale des écosystèmes. Un autre règlement sur les statistiques du marché du travail, notamment concernant ECMOSS (coûts de la main d'oeuvre et structure des salaires), est en cours de finalisation. Le règlement ESOP sur les statistiques de population et de logement est en revanche toujours en phase de trilogue, et les discussions devraient reprendre sous la présidence polonaise à partir de janvier.

Toujours en matière d'actualités européennes, la *Conference of European Statistic Stakeholders* s'est tenue à Paris. Cette conférence, qui s'est déroulée les 15 et 16 octobre à la Banque de France sous l'égide de Roxane Silberman, présidente de l'ESAC, avait pour thème « Beyond GDP » (« Au-delà du PIB »). Elle a permis des échanges sur les méthodes utilisées pour compléter le PIB, notamment sur le bien-être subjectif, l'attribution de valeurs monétaires aux composantes non marchandes de la qualité de vie, et des méthodes innovantes sur les inégalités face à l'inflation. Des sessions ont également porté sur la soutenabilité environnementale et l'utilisation de nouvelles sources de données. En conclusion de cette conférence, **Jean-Luc TAVERNIER** s'est interrogé sur l'impact réel des avancées statistiques sur le centre de gravité des débats publics, estimant que le résultat est plutôt décevant au regard des efforts fournis.

Les directeurs généraux des instituts statistiques européens se réunissent près de 5 fois par an. La dernière réunion s'est tenue à Tallinn, en Estonie, en octobre. Cette réunion comprenait un comité classique et une conférence thématique sur les services de données que peuvent offrir les instituts statistiques, notamment en matière de *data stewardship*. Il est constaté que de nombreux services sont mis en œuvre sans nécessairement avoir conscience du vocabulaire et des concepts associés. Ces services comprennent la mise à disposition de données en *open data*, la diffusion de standards de métadonnées, la gestion de répertoires, et l'utilisation de méthodologies avancées comme l'appariement de données.

Dans le cadre du Comité statistique européen, deux points importants ont été discutés. Premièrement, Eurostat prépare un document programmatique en vue des discussions budgétaires internes à la Commission européenne pour le cycle 2028-2035. Ce document vise à présenter les ambitions pour la période à venir, incluant les nouveaux services en matière de données tout en maintenant l'importance de la production de statistiques traditionnelles. Il y a en effet toujours une forte demande pour des statistiques agrégées, malgré les requêtes croissantes en matière de mise à disposition des données. Des progrès ont été réalisés en matière de rapidité de publication des indicateurs conjoncturels, et le sujet est devenu moins urgent, c'est en tous les cas ce que le directeur général de l'Insee a plaidé. En matière de moyens, l'objectif est désormais à ses yeux de maintenir les moyens actuels et d'utiliser les gains de productivité pour mieux répondre à la demande.

Le deuxième point concerne les espaces de données européens, l'exemple le plus avancé étant celui de la santé (*European Health Data Space*). Eurostat a préparé un document pour évaluer l'état d'avancement des différents espaces thématiques. Il convient de noter la complexité organisationnelle et institutionnelle de ces projets, rendant leur progression incertaine. La France est considérée comme pionnière dans ce domaine, notamment avec le *Health Data Hub*.

Concernant le contexte national, plusieurs actualités liées au recensement sont à mentionner. Des innovations sont prévues pour la campagne de recensement à venir, avec des évolutions dans le bulletin individuel. L'enquête annuelle de recensement 2025 sera lancée en janvier. Des efforts sont également en cours pour réduire le délai de publication des populations légales communales de trois à deux ans. Un rapport sur ce sujet sera présenté à la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population le 17 décembre.

Une avancée est mentionnée concernant la participation des facteurs de La Poste au recensement. Un accord a été trouvé permettant aux communes de contracter directement avec La Poste pour que les facteurs puissent agir en tant qu'agents recenseurs, simplifiant ainsi le processus de recrutement pour les communes. Il s'agit d'une stratégie de diversification du travail des agents de La Poste. Une disposition juridique a été nécessaire pour permettre la poursuite de l'expérimentation entre certaines communes et La Poste. Le processus pour y parvenir a été complexe, nécessitant soit une modification législative, soit un déclassement de la disposition en décret. Finalement, la seconde option a été retenue, permettant ainsi aux communes ayant déjà contractualisé avec La Poste de poursuivre leur collaboration.

Concernant le recensement, l'idée de réaliser celui de la Nouvelle-Calédonie en 2025 n'a pas été abandonnée.

Une proposition de loi a été déposée par la sénatrice Nathalie GOULET, visant à supprimer certaines structures jugées inutiles, dont le comité du secret statistique. Cette proposition, qui prévoit de transférer les missions du comité au Cnis, a été faite sans consultation préalable des parties concernées. Une séance publique au Sénat est prévue le 19 décembre à ce sujet. Ce n'est pas la première fois qu'un problème de communication émerge avec la sénatrice GOULET, puisqu'une confusion entre le nombre de personnes dans la base de données de l'Assurance Maladie et le nombre de cartes Vitales actives avait conduit à une polémique médiatique infondée sur de prétendues fausses cartes Vitales en circulation.

Concernant le contexte budgétaire, **Jean-Luc TAVERNIER** exprime son inquiétude quant au non-respect du contrat triennal budgétaire signé précédemment avec la Direction du Budget. Malgré cet accord censé protéger l'institution des coupes budgétaires discrétionnaires, des réductions supplémentaires ont été demandées. Cette situation soulève des interrogations sur la base des futures discussions budgétaires pour 2025.

Beaucoup de travaux ont été publiés au cours des derniers mois. Concernant les « comptes nationaux augmentés », un ensemble de publications ambitieuses a été lancé le 5 novembre. Ces publications visent à enrichir les comptes nationaux classiques avec des informations additionnelles, notamment des flux carbone associés aux agrégats économiques. Par exemple, la possibilité de connaître le coût carbone de différentes activités économiques permet de comparer l'empreinte carbone de la consommation, de l'investissement, ou de secteurs spécifiques comme la restauration ou l'industrie chimique. Ces données seront mises à jour annuellement, offrant une perspective plus complète et environnementalement consciente des activités économiques nationales.

Une autre façon d'accroître la comptabilité nationale concerne les Comptes distributionnels, qui visent à répartir le revenu global du pays par catégorie de ménages. Cette approche permet d'expliquer la répartition du revenu entre les déciles de la population, en incluant non seulement les transferts en espèces mais aussi l'équivalent monétaire de l'accès subventionné aux services publics. Contrairement aux idées reçues, il apparaît que davantage de personnes bénéficient du système plus qu'elles n'y contribuent, y compris au sein de la classe moyenne. Cette redistribution réduit considérablement les inégalités : l'écart entre les 10 % les plus modestes et les 10 % les plus aisés passe d'un rapport de 1 à 24 avant transferts à un rapport de 1 à 4 après redistribution et accès aux services publics. L'analyse par âge révèle aussi que les plus modestes n'épargnent pas, tandis que les 20 % des ménages les plus aisés épargnent plus du quart de leurs revenus disponibles. Ces comptes distributionnels seront produits annuellement, avec un décalage de deux ans (2022 pour la publication de 2024).

En outre, des indicateurs expérimentaux synthétiques font l'objet d'une publication spécifique qui n'a pas vocation à être renouvelée chaque année, mais vient alimenter le débat sur ces questions, y compris le débat académique. Un produit intérieur net et une épargne nette ajustée sont ainsi estimés.

Concernant la conjoncture économique, le PIB croît de 0,4 % au troisième trimestre 2023, la moitié de cette croissance étant due à l'effet ponctuel des Jeux Olympiques. En 2024, le pouvoir d'achat du revenu des ménages aura vraisemblablement augmenté d'environ 2 %.

Les comptes trimestriels fournissent des informations détaillées sur les comptes des agents économiques (ménages, entreprises) et le déficit public. Ce dernier est estimé à plus de 6 points de PIB au troisième trimestre, bien qu'il faille souligner la volatilité et le manque de précision de ces chiffres trimestriels pour les administrations publiques.

En matière d'innovation, une étude de l'Insee révèle qu'une entreprise innovante sur cinq a bénéficié d'aides publiques pour innover, sous forme de subventions ou de crédits d'impôt. Enfin, une étude est consacrée au taux de marge de l'industrie agroalimentaire, un sujet controversé en 2022-2023. L'étude montre une augmentation de ce taux entre 2018 et 2022, comparable à celle de l'ensemble de l'industrie, avec cependant de fortes variations au sein du secteur agroalimentaire. Ces différences de marges semblent être liées, entre autres, à l'activité d'exportation des entreprises.

La Drees a publié un baromètre d'opinion qui s'intéressait à l'identification des Français aux classes moyennes, titré « Au-delà du niveau de revenu, l'identification aux classes moyennes joue sur les attentes en matière de politique sociale ».

Concernant le marché du travail, l'évolution des salaires en 2023 est restée inférieure à l'inflation. Une publication spécifique en octobre a traité de l'évolution salariale des métiers de « deuxième ligne », tels que définis dans le rapport de Christine ERHEL et Sophie MOREAU-FOLLENFANT. Il s'agit de 7 millions de salariés, qui sont légèrement moins bien payés que la moyenne. Entre 2019 et 2022, leur salaire moyen a baissé de 0,7 %, contre -0,2 % pour l'ensemble des autres employés et ouvriers.

La Dares a publié sur le travail des indépendants, la Depp sur les retraites des enseignants. Sur le sujet des trappes à bas salaires, la Drees a montré qu'une augmentation de 100 euros du revenu disponible peut coûter jusqu'à 442 euros à l'employeur, en tenant compte des charges sociales, des impôts et des prestations sociales.

En matière de justice et de sécurité, il y a un problème avec la mise à jour des statistiques sur les divorces. Depuis la loi de 2016 permettant les divorces par consentement mutuel chez le notaire, les statistiques sont devenues plus difficiles à établir. Le SSM Justice a estimé à partir de la source fiscale qu'il y aurait eu environ 106 000 divorces en 2021, soit un tiers de moins qu'en 2005.

Les SSM Justice et Sécurité Intérieure ont publié une étude sur la traite et l'exploitation des êtres humains.

Dans le domaine de la santé et du handicap, il faut saluer une amélioration des statistiques sur les causes de décès, désormais à jour pour 2022. Une publication a traité de la répartition géographique des médecins généralistes. Concernant l'absentéisme pour raison de santé, le SSM de la fonction publique a diffusé le 15 novembre une mise à jour des absences dans la fonction publique. La divergence observée en 2022 entre fonction publique et secteur privé semble se résorber en partie en 2023. La part des agents absents pour raison de santé est plus faible dans la fonction publique d'État que dans les autres versants de la fonction publique et que dans le secteur privé. Des publications sur le handicap ont également été réalisées, notamment une enquête sur la perte d'autonomie des seniors et une étude méthodologique sur les différentes manières d'appréhender le handicap. Le SSM Jeunesse et sport a publié une étude sur la pratique sportive des personnes en situation de handicap en octobre.

Concernant le développement durable, une publication a porté sur l'exposition des ménages modestes aux îlots de chaleur en milieu urbain. Le ministère de l'Environnement a publié une étude sur les rénovations énergétiques aidées par l'aide publique entre 2016 et 2021, chiffrant les économies d'énergie réalisées.

En matière de démographie, il y a une baisse continue des naissances depuis 2010. En 2023, la baisse a atteint 6,6 %, soit une diminution totale de 20 % depuis 2010. Pour la première fois, cette baisse concerne les mères de tous âges, y compris celles de plus de 35 ans. Une publication intitulée « Quel jour meurt-on le plus en France ? » a rencontré un grand succès.

Des billets de blog sur divers sujets ont été publiés, dont la mesure du ressenti, demandée par la Fondation Jean Jaurès, et la mesure de la croissance de la production de l'Insee sur longue période. Une étude interne a estimé une croissance de la production de l'Insee d'environ 1,5 % par an en moyenne sur les 20 dernières années. Avec une baisse des effectifs d'environ 1 % par an, cela représente des gains de productivité de 2,5 %, ce qui est considéré comme significatif. Toutefois, ces gains ne sont pas indéfiniment prolongeables, car ils résultent en partie de réformes organisationnelles qu'on ne va pas renouveler.

Une enquête de satisfaction sur la confiance accordée à l'Insee et ses indicateurs présente des résultats relativement stables et plutôt positifs. Une étude menée avec des sociologues, dont Gérard Bronner, a révélé que le principal facteur influençant la confiance envers l'Insee est la sensibilité politique des personnes interrogées. Celles ayant des opinions politiques plus extrêmes (gauche ou droite) tendent à être plus méfiantes que celles ayant des opinions plus centrales.

Bertrand du MARAIS ouvre la discussion.

Roxane SILBERMAN, CNRS, rappelle à propos du dernier point évoqué, les derniers résultats de l'eurobaromètre qui permet de suivre la confiance dans la statistique publique au niveau européen. A propos de la proposition de loi qui viserait à remettre le comité du secret statistique au sein du Cnis, elle rappelle qu'il y avait initialement, et en a été sorti pour lui donner plus d'autorité et d'indépendance. Ce comité, envié à l'étranger, a permis d'ouvrir de nombreuses données aux chercheurs.

Roxane SILBERMAN remercie l'Insee, la Banque de France et l'école d'économie de Paris pour leur forte implication dans la préparation de la *Conference of European Statistic Stakeholders* qui a eu lieu à Paris. Elle suggère une piste qui pourrait permettre d'améliorer l'impact des avancées statistiques réalisées pour aller au-delà du PIB. D'autres indicateurs pourraient être mis en avant dans la même section que celle concernant le PIB sur les sites des instituts nationaux de statistique, au lieu d'être comme actuellement présentés dans une section différente.

Au sujet du règlement 223, l'avis de l'ESAC qui avait soutenu le projet a finalement porté ses fruits sur un point important pour les chercheurs. Le règlement indique que les données privées une fois mobilisées par la statistique publique pourront être accessibles pour les chercheurs. Roxane SILBERMAN souligne par ailleurs qu'avec l'utilisation croissante des données administratives, qui est un point important du règlement 223, la question de la comparabilité internationale des données est un défi méthodologique croissant, l'harmonisation étant difficile par nature.

Concernant le prochain programme 2027-2034, l'ESAC sera sollicitée à ce sujet. Pour une grande part, les enjeux sont d'ordre budgétaire mais c'est évidemment aussi lié aux priorités qui seront soulignées et sur lesquelles l'ESAC doit s'exprimer. Dans la mesure où les statistiques nationales sont de plus en plus liées au système statistique européen, ces questions ne concernent pas qu'Eurostat et l'ESAC souhaite saisir cette occasion pour associer les *National User Councils* à la préparation de son avis. L'ESAC va donc organiser un *workshop* les 26 et 27 mars 2025 à Athènes, en invitant tous les *national users councils* (NUCs), dont le Cnis. Eurostat y présentera l'état des réflexions au niveau européen, et les NUCs seront sollicités pour présenter leurs exercices de prospective sur les besoins statistiques et les priorités du point de vue des utilisateurs.

Les publications de l'Insee sont jugées très riches et les billets de blog particulièrement intéressants.

Nicolas BLANC, CFE-CGC, remercie pour le panorama complet des publications présentées, soulignant leur importance. Il souhaite aborder une publication spécifique sur les classes moyennes, jugée structurante au-delà des questions de définition. En tant que membre du Haut conseil des rémunérations, de l'emploi et de la productivité, il souligne l'importance des discussions sur les trappes à bas salaires.

Concernant le numérique, il est important de mobiliser les travaux sur l'espace des données européen dans le domaine de la santé (*European Health Data Space*). Il y a un haut niveau d'exigence en termes de gouvernance des données, ce qui permet notamment d'établir une bonne gouvernance entre le privé et le public. La directive NIS (Network and Information Security) au niveau de la cybersécurité, permet aussi d'avoir un haut niveau d'exigence. Il existe beaucoup de ressenti autour des données, notamment des données ouvertes. Il est important de rassurer à ce sujet, de garantir la confidentialité des données et leur bonne gouvernance. Ces aspects contribuent à entretenir et renforcer la confiance de manière globale.

Bertrand du MARAIS s'étonne que certains indicateurs synthétiques produits par les comptes « augmentés », notamment le PINA (produit intérieur net ajusté), ne soient pas davantage utilisés, afin qu'une littérature en la matière se développe.

Jean-Luc TAVERNIER évoque la tension entre la volonté de ne pas se laisser dominer par les indicateurs du PIB et la difficulté de mettre en place des alternatives efficaces. Il existe aussi un dilemme entre maintenir les indicateurs de développement durable de l'ONU, qui sont 250, et la complexité de créer un indicateur synthétique unique. Le PIB, en tant que somme des productions et des revenus, reste un indicateur déterminant. L'idée d'un tableau de bord intermédiaire n'a pas donné de résultat probant. Certes une loi sur les indicateurs de richesse, votée à l'unanimité il y a une dizaine d'années, prévoit qu'un tableau de bord de 11 indicateurs soit produit chaque année. Il l'est, mais n'a jamais fait l'objet d'un débat parlementaire.

Concernant la comparabilité des données, l'Insee, en tant qu'institut statistique composé de statisticiens qui sont aussi économistes, est particulièrement attentif à cet aspect. Eurostat a besoin d'exemples concrets pour comprendre les enjeux de comparabilité. L'Insee a récemment publié une analyse mettant en garde contre une comparaison directe de l'industrie française et allemande. Pour Eurostat, la conformité au règlement prime souvent sur les questions de comparabilité des données.

IV. BILAN ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024 DU CNIS ET TRAVAUX DES COMMISSIONS (AVEC LES PRÉSIDENTS DE COMMISSION)

Bertrand du MARAIS propose de passer rapidement sur le bilan 2024 dont la présentation a été diffusée, afin de discuter de façon approfondie des orientations 2025. Il attire l'attention sur les principaux éléments. La légère inquiétude concernant la participation des partenaires de la statistique aux travaux en 2024, apparue après la période Covid, s'est dissipée. La fréquentation des commissions et les remontées d'informations se sont améliorées, ce qui est une bonne nouvelle. **Le Président** remercie l'équipe du secrétariat général pour son travail à cet égard. La participation active des membres aux différents travaux est essentielle, encourageant la remontée des interrogations de leurs équipes. Cela permet à l'ensemble de l'équipe de progresser et maintient l'intégrité des suggestions.

A travers des séminaires et groupes de travail, un travail considérable a été effectué pour élaborer le programme de moyen terme 2024-2028. Les commissions ont commencé à rendre des avis relatifs à ce programme de moyen terme. Antoine BOZIO a demandé à terminer son mandat, et quitte la présidence de la commission Services publics et services au public. Pierre-Louis BRAS, inspecteur général des affaires sociales, a accepté de reprendre cette commission. Décrit comme un utilisateur averti avec une grande indépendance et originalité d'esprit, il commencera ses travaux à partir de 2025.

Le document du bilan présenté se compose de deux parties : une synthèse que François GUILLAUMAT-TAILLIET va résumer brièvement, suivie d'un examen de quatre domaines regroupant les échanges des commissions en grandes thématiques (domaines sociaux, économiques et financiers, développement durable, territoires).

François GUILLAUMAT-TAILLIET, secrétaire général adjoint du Cnis, présente les faits marquants. Quelques nominations sont encore attendues au Conseil, et le bureau renouvelé est au complet. Le secrétariat général fait son possible pour que le Conseil soit au complet lors de l'Assemblée plénière du 7 février prochain.

Concernant le moyen terme, 2024 était la première année du programme, composé à partir de remontées et d'expressions de besoins récentes. Chaque commission a pu commencer à examiner un certain nombre de sujets. Une intercommission sur la santé a été organisée. Deux séminaires ont par ailleurs été consacrés en début d'année, d'une part à la prise en main par les utilisateurs de la nomenclature d'activités française révisée, et d'autre part au programme de moyen terme, avec des illustrations sur la mesure de l'inflation et du coût de la vie, et sur l'impact de la transformation numérique sur les conditions de travail.

Les nouvelles données permettant de rendre compte des inégalités sociales en matière de santé ont été abordées dans plusieurs commissions et lors de l'intercommission, en variant les angles d'approche afin de réduire les zones d'ombre. Le suivi de ce chantier est prévu.

Un autre point important est la concertation au Cnis et le traitement des appariements, en lien avec le travail effectué par l'Inspection générale de l'Insee. Ce sujet sera abordé dès le début de 2025 et fera l'objet d'une discussion lors d'un prochain bureau.

La participation aux commissions s'est nettement améliorée par rapport à 2023, année qui avait suscité des inquiétudes. Un important travail d'activation des réseaux a été réalisé, notamment en demandant aux rapporteurs et présidents de commission de faire connaître les thématiques retenues afin d'attirer de nouveaux participants, non habitués aux réunions du Cnis.

Le Président donne ensuite la parole aux présidents de commission présents.

Xavier TIMBEAU, Président de la commission Environnement et développement durable, constate une augmentation de la participation, qu'il attribue en partie à une meilleure organisation post-Covid, notamment avec la possibilité d'avoir des réunions en ligne. Cette amélioration permet d'élargir le panel d'experts, moins contraints par le fait de devoir venir aux réunions de commission qui sont parfois très longues.

Les échanges et débats sont riches, techniques et centrés sur les sujets abordés. Grâce au travail du secrétariat général, les parties prenantes qui peuvent avoir quelque chose à dire sur les sujets sont généralement informées et présentes aux réunions. Une amélioration interne pourrait être envisagée pour s'assurer que tous les points de vue soient représentés.

Concernant la dernière commission sur la question des ressources en eau, il y a une abondance de données dans ce domaine, ainsi que des besoins en information de grande ampleur, tant sur l'utilisation que sur la qualité de l'eau. Il existe un dispositif d'information riche sur le plan hydrographique et sanitaire, mais il reste à faire un travail de digestion et de partage des données. Il y a une incapacité actuelle à rendre accessibles à tous certaines informations cruciales, comme la qualité de l'eau et les données sanitaires, qui seraient pourtant utiles pour les gestionnaires de l'eau. Des échanges ont eu lieu avec un programme national de recherche et d'innovation qui s'appelle OneWater–Eau Bien Commun sur la notion d'empreinte eau et sur la nécessité de ne pas produire trop de données. Viser la parcimonie dans l'acquisition des données est un enjeu important, car la multiplication des mesures et des produits recherchés peut conduire à des volumes de données ingérables ; la pertinence de l'information est à privilégier plutôt que son accumulation, car si l'information a une valeur, les données ont un coût.

Concernant l'utilisation de données provenant de sources privées, il existe là aussi une illusion d'abondance. Or, même si ces données semblent peu coûteuses, leur acquisition et surtout leur traitement peuvent engendrer des coûts importants. La commission est jugée intéressante, offrant à la fois des éléments de satisfaction grâce à la richesse de l'information et au nombre de personnes travaillant sur le sujet, mais aussi de la frustration. Il y a un fossé entre l'information disponible et les besoins des utilisateurs, consommateurs et décideurs de politiques sociales.

Jean-Christophe SCIBERRAS, Président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail, évoque la question du télétravail traité en commission. Le télétravail est considéré comme un sujet très important, point majeur dans l'organisation du travail et l'articulation entre vie professionnelle et personnelle. Son impact s'étend au-delà du cadre professionnel, touchant également des domaines tels que la pollution et les transports. Néanmoins, les utilisateurs méconnaissent souvent l'étendue des ressources disponibles. La commission avait un périmètre limité concernant les questions de télétravail, certains aspects ne relevant pas directement de son champ d'action. La question de la productivité en télétravail, par exemple, est un phénomène plus large qui aurait pu faire l'objet d'une inter-commission, afin de traiter ces sujets de manière plus approfondie et globale dans un cadre interdisciplinaire.

Quelques attentes ont émergé, notamment le besoin de questionner non seulement les télétravailleurs mais aussi les entreprises qui les emploient, ainsi que sur la question de savoir si le télétravail pourrait faciliter le recrutement des personnes en situation de handicap. La France est encore loin d'atteindre ses objectifs en matière d'inclusion des travailleurs handicapés. Le développement du télétravail pourrait donc constituer un levier pour améliorer cette situation et se rapprocher des objectifs fixés par la loi.

Gianluca OREFICE, Président de la commission Entreprises et stratégies de marché, aborde la question de la participation aux différentes commissions. Depuis la période du Covid, grâce au passage d'un format 100 % virtuel à un format hybride (présentiel et Zoom), la participation s'est améliorée et les demandes de participation aux commissions ont augmenté. La participation active, c'est-à-dire les interventions pendant les commissions, a également légèrement augmenté. Afin d'améliorer l'engagement, il est suggéré d'adapter le format hybride à chaque commission. Cela permettrait de mieux animer les réunions en tenant compte des intérêts de chacun et de mieux cibler les publics. Adapter le fonctionnement

des commissions, notamment en réduisant leur durée à moins de trois heures, pourrait favoriser la participation et le débat.

Concernant les sujets abordés cette année, les comptes rendus sont disponibles en ligne pour ceux qui sont intéressés par les détails. Des thèmes intéressants ont été récemment traités, notamment l'innovation dans les entreprises. Des points d'information sur la révision de la NAF ont été fréquemment réalisés, ce qui constitue un sujet important pour les entreprises et d'autres organismes du secteur public.

Bertrand du MARAIS souligne la liberté des présidents dans l'organisation de leur travail avec l'appui des rapporteurs et du secrétariat général. Concernant le groupe de travail dédié à l'impact de la création de France Travail, il exprime sa satisfaction quant à la couverture médiatique du rapport. Cette reprise par les médias est perçue comme un signe positif de l'impact des travaux du Conseil dans l'animation de « l'écosystème » de la statistique publique.

François GUILLAUMAT-TAILLIET donne lecture d'un texte transmis par Antoine BOZIO :

« Lors de la dernière réunion de la commission services publics, nous avons étudié les données d'enquête et les données administratives permettant de mesurer l'attractivité des métiers des services publics, tant par la mesure des conditions de travail que par les indices des difficultés de recrutement. La commission a pu prendre connaissance de l'importance de certaines données administratives, comme les données des concours et les données des services des ressources humaines, pour apprécier les facteurs de l'attractivité de ces métiers. La commission encourage aussi les services à progresser dans la production d'une nomenclature commune des métiers et des fonctions, incluant tous les salariés du public et du privé. Elle prône également une meilleure connaissance des déterminants de sortie de la fonction publique. »

Un texte transmis par Jean-Philippe VINQUANT, qui a dû quitter la réunion, est également lu :

« Dans la foulée de la réunion de l'inter-commission de santé du 17 septembre 2024, la réunion de la commission Démographie et Questions Sociales du 26 novembre a eu comme thème principal la meilleure connaissance statistique des inégalités sociales de santé. Elle s'est penchée sur la définition et la mesure des inégalités sociales de santé ainsi que sur les indicateurs les plus pertinents pour les évaluer. Ont été présentés par la Drees et l'Insee les progrès récents et à venir sur la mesure des inégalités de santé et de leurs déterminants, ainsi que les apports de l'enquête Santé Européenne EHIS. La direction générale de la santé a mis en perspective les informations présentées, et la commission a pu saluer les évolutions favorables des enquêtes et données permettant de mesurer les inégalités sociales de santé. La CGT a néanmoins estimé que la discussion n'épuisait pas le besoin d'un groupe de travail spécifique et transversal sur les questions de santé, sans que d'autres membres ne soutiennent cette proposition. En plus de ce thème central, la commission a examiné plusieurs demandes d'avis d'opportunité concernant des enquêtes telles que l'enquête Voyages professionnels et personnels de l'Insee, l'enquête Participation associative de l'Injep, l'enquête Santé et Substance en Prison de l'OFDT, l'enquête Corpulence 7-9 ans de Santé publique France, et le Panel Elipss de Sciences Po. Des avis d'opportunité favorables ont été donnés. »

Bertrand du MARAIS propose de passer à l'examen du projet d'orientations générales du Cnis pour 2025. L'examen en bureau sera suivi d'une concertation avec les membres du Conseil par mail avant l'Assemblée plénière.

Christine LAGARENNE, secrétaire générale du Cnis, présente les cinq axes de travail principaux proposés pour les orientations de l'année 2025 du Conseil.

Le premier axe (orientation 1) est consacré aux appariements de données individuelles. De nombreuses avancées en matière d'informations statistiques, économiques et sociales reposent en partie sur ces appariements de données administratives et de données d'enquête. Des exemples concrets montrent, notamment dans le domaine des conditions de travail, que l'appariement avec des données exhaustives de consommation de santé permet d'établir des liens entre les conditions de travail et l'état de santé des personnels. Le développement de ces appariements sera facilité par de nouveaux outils mis à disposition, tels que le SNDS (Système national des données de santé) et l'outil RESIL (Répertoire des individus et des logements) développé par l'Insee. Il convient d'être vigilant et de définir un cadre de référence ainsi qu'une déontologie adaptés à ce type de traitement de données. Cet objectif a déjà été acté lors du groupe de concertation sur le projet Résil. C'est également l'un des axes du moyen terme du Cnis et une recommandation du rapport de l'Inspection générale de l'Insee. Sur ce point, une rencontre dédiée est proposée le 28 mai prochain ; des informations plus précises seront envoyées au début de l'année 2025.

Christine LAGARENNE présente ensuite trois orientations thématiques pour l'année à venir. La première (orientation 2) concerne le système d'information sur la justice et la sécurité en France. Il s'agit de consolider le système d'information sur la délinquance, à la fois par des enquêtes spécifiques et des appariements entre sources administratives et enquêtes. L'objectif est aussi d'améliorer la qualité des indicateurs de suivi et la connaissance des parcours individuels, depuis les premiers signalements jusqu'à la décision de justice et son exécution. Un accent particulier sera mis sur le suivi des trajectoires des jeunes en prise avec la justice. Une vue d'ensemble de l'offre sera présentée lors de l'Assemblée plénière du Cnis du 7 février 2025. Les chefs des services statistiques ministériels concernés ont été consultés et une séquence est en cours d'organisation pour cette date, afin de fournir les bases nécessaires à la commission qui travaillera sur ces sujets.

La deuxième orientation thématique (orientation 3) vise à enrichir les travaux liés aux enjeux du vieillissement de la population. L'objectif est de mieux suivre le parcours des personnes âgées et leur prise en charge par les politiques publiques, d'observer leurs conditions de vie et d'étudier comment la société s'adapte au vieillissement de la population. Il s'agit également de mieux connaître les situations d'activité des seniors dans les années précédant l'âge de la retraite. Trois commissions travailleront sur ces sujets : la commission Démographie et questions sociales, la commission Emploi, qualification et revenus du travail, et la commission Services publics et services aux publics.

La dernière orientation thématique (orientation 4) porte sur la vulnérabilité des territoires face aux conséquences des transformations climatiques et environnementales. Le Cnis prévoit de travailler à moyen terme sur ces questions. Étant donné l'intérêt suscité par un précédent colloque sur ce thème, il est envisagé d'organiser un nouvel événement, que ce soit un colloque, une inter-commission ou un séminaire, en fonction de l'intérêt manifesté et des moyens disponibles.

Les membres sont invités à donner leur avis sur ces orientations, si possible en séance, mais au plus tard avant la fin de l'année.

Enfin, une dernière orientation (orientation 5) concerne le fonctionnement et la communication des travaux du Cnis au-delà du cercle des experts. Le site internet sera rénové, pour non seulement mettre à disposition l'ensemble des travaux du Cnis et des enquêtes qui lui sont présentées, mais aussi pour en faire davantage un vecteur de communications et d'échange, plus à l'écoute des besoins des utilisateurs.

Les membres du bureau sont par ailleurs invités à jouer un rôle plus actif dans la promotion des travaux et des commissions du Cnis. Chaque réunion des commissions thématiques est ouverte au public. L'idée est de favoriser un meilleur ciblage des participants afin que l'offre et la demande se rejoignent au mieux au sein du Cnis, comme l'ont souligné les présidents de commission.

Nicolas RIEDINGER, France Stratégie, exprime deux interrogations concernant les orientations 4 et 5. Pour l'orientation 4, il s'interroge sur son champ d'application et les acteurs concernés. Il souligne que la mise à disposition d'informations statistiques sur le climat comporte deux dimensions distinctes. La première concerne la vulnérabilité face aux conséquences du changement climatique, notamment les risques accrus d'événements naturels et d'inondations. Cette dimension peut renvoyer à la question de mise à disposition de données sur la sinistralité, provenant notamment de la caisse centrale de réassurance (CCR) et des assureurs eux-mêmes. La seconde dimension porte sur la vulnérabilité face aux conséquences des politiques de transition, impliquant des questions plus traditionnelles liées à la consommation d'énergie fossile et aux émissions de carbone selon les territoires. Ce dernier aspect est déjà traité par l'Insee, bien que des progrès restent possibles.

Concernant l'orientation 5, **Nicolas RIEDINGER** s'interroge sur le niveau d'ambition et sur la répartition des rôles entre le Cnis et le Service statistique public (SSP) dans son ensemble. Il reconnaît l'intérêt de rénover le site du Cnis, mais estime que si l'objectif est de faire connaître la richesse des statistiques disponibles à un public plus large, l'enjeu est bien plus vaste. Cela soulève la question de la diffusion générale des travaux de la statistique publique. Les travaux du Cnis sont actuellement accessibles à des utilisateurs relativement avertis.

Antoine SUAU, FNSEA, intervient sur l'orientation 4, soulignant l'importance du sujet pour les entreprises agricoles et alimentaires, particulièrement concernées par le changement climatique dans les territoires. Il s'interroge sur la question de la vulnérabilité. Cette analyse se limite-t-elle à l'impact du changement climatique sur les populations et les entreprises, ou s'étend-elle à l'évaluation des capacités d'adaptation et de résilience des entreprises, notamment dans le secteur agricole et alimentaire ? La question des financements prévus et engagés dans les filières pour soutenir cette adaptation se pose.

Des expérimentations sont menées dans les territoires, impliquant l'ensemble de la chaîne, du producteur au consommateur, ainsi que les collectivités. Ces initiatives visent à trouver des moyens de financer la transition et l'adaptation au changement climatique. La question du financement de ces mesures d'adaptation est cruciale. La dimension financière doit être intégrée dans l'analyse, car elle en représente un aspect primordial.

Maëlle CHAPUIS-MIROL, Chambres des métiers de l'artisanat (CMA), exprime son intérêt pour l'orientation 4, particulièrement en ce qui concerne le travail sur la vulnérabilité. De nombreux critères existent déjà sur ce sujet, notamment les travaux de l'ONERC (Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique) qui définit la vulnérabilité comme le produit de l'exposition par le risque. La notion de territoire utilisée dans ce contexte se limite-t-elle à l'aspect géographique et physique, ou englobe-t-elle également les dimensions économiques et sociales, telles que les bassins d'emploi et les zones industrielles ? Cette réflexion soulève la question de l'intégration des différentes composantes d'un territoire dans l'analyse de sa vulnérabilité.

José BARDAJI, France Assureurs, évoque l'orientation 4, en mentionnant les travaux actuellement menés par la Caisse centrale de réassurance, suite au rapport Langreny publié en début d'année. L'objectif est de publier un premier rapport dans le courant du premier semestre 2025. Ces travaux concernent l'Observatoire de l'assurabilité, qui a notamment pour vocation de contribuer à maintenir à terme une offre d'assurance solidaire et mutualisée dans les territoires métropolitains et ultramarins. Des actions sont donc en cours sur ce sujet.

Roxane SILBERMAN estime que le terme « adaptation » devrait être inclus dans l'orientation 4. On a jusqu'ici surtout développé les statistiques sur l'impact du changement climatique, la question de la vulnérabilité des territoires est importante mais il est nécessaire aussi de mettre davantage l'accent sur les questions d'adaptation, tant au niveau des comportements que du financement, en considérant à la fois les politiques publiques et les comportements des entreprises et des citoyens.

L'orientation 5 est jugée floue, et difficile à traduire concrètement.

La question du vieillissement est fondamentale, et pose le problème du périmètre en termes d'âge et de la taille des enquêtes.

Xavier TIMBEAU, Président de la commission Environnement et développement durable, estime que la vulnérabilité n'est pas un très bon terme. Dans les territoires exposés aux risques climatiques, deux aspects sont à considérer : l'adaptation et l'impact des politiques publiques sur les acteurs locaux. Ces politiques, bien que nécessaires et non contestables, ne relèvent pas de l'adaptation locale mais ont des conséquences significatives sur les acteurs du territoire. Ces conséquences ne se limitent pas à des questions de financement. Elles impliquent également des réactions lorsque des demandes spécifiques sont formulées. Ces demandes affectent l'organisation et touchent divers secteurs, notamment la production et le commerce. Il est important d'examiner tous ces aspects, qui sont liés aux conséquences des transformations climatiques et environnementales.

Bertrand du MARAIS reconnaît que l'orientation 4 pose un sujet majeur. Il propose de traiter les deux aspects : l'adaptation des territoires aux politiques publiques, ainsi que la production des données nécessaires à l'élaboration et à l'évaluation de ces politiques. Il y a beaucoup de travail à accomplir dans ce domaine. Il serait également intéressant de croiser les données physiques et les systèmes d'information géographique, qui ont suscité un vif intérêt lors des dernières années, avec les travaux déjà réalisés par la statistique publique. **Le Président** insiste sur l'importance non seulement de présenter la statistique de manière visible, mais aussi d'utiliser les données géographiques croisées avec la statistique. Cette approche permettrait notamment d'aborder la question de la vulnérabilité des territoires sous un nouvel angle.

Corine EYRAUD, CGT, souligne l'avantage du terme « vulnérabilité », qui est la mise en évidence des risques auxquels les territoires sont confrontés, ainsi que les inégalités face à ces risques. Ces risques englobent divers aspects, notamment les politiques publiques, l'économie verte et les enjeux environnementaux. Il ne faut pas minimiser les enjeux climatiques et la manière dont les risques affectent différemment les territoires.

Bertrand du MARAIS indique qu'un terme adéquat sera recherché.

Christine LAGARENNE remercie les participants pour leurs réactions. Des contacts seront pris avec eux pour organiser une conférence ou une manifestation.

V. AUTRES ACTUALITES DU CNIS

Bertrand du MARAIS mentionne la thématique « justice et sécurité » qui sera à l'ordre du jour de l'Assemblée plénière prévue le 7 février 2025. Un colloque est d'ailleurs organisé ce vendredi 13 décembre 2024 pour les 10 ans du SSM Sécurité intérieure.

Magda TOMASINI, Depp, indique que la Depp fêtera les 60 ans du SSM Education le jeudi suivant. Le Directeur général de l'Insee y interviendra. L'origine de la Depp en tant que Direction remonte en fait à 1987. Il s'agit du premier service statistique ministériel à avoir obtenu le statut de Direction.

Bertrand du MARAIS encourage les participants à relayer des informations sur les manifestations-anniversaires, colloques et conférences thématiques. Des réactions sont attendues concernant le bilan et les orientations. Les réactions sur l'orientation 4 ont été prises en note.

CONCLUSION

Bertrand du MARAIS remercie les participants et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Le prochain bureau est prévu le 12 mars 2025 au matin. Le rapport de l'Inspection générale de l'Insee fera partie des sujets qui seront abordés lors de cette prochaine réunion.

La séance est levée à 12 heures 45.